

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2008-919-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2008-920-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2008-921-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 SEPTEMBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 septembre 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2008-922-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine des 2 et 16 avril 2008.
- 

**CE-2008-923-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE DE L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU D'ECOCENTRES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Chamard et Associés, datée du 16 juin 2008, pour l'étude de l'implantation d'un réseau d'écocentres, le tout pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-110-00-490. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0281 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la firme Chamard et Associés dépose ses analyses à la Commission du développement durable et de l'environnement pour que ladite Commission transmette ses recommandations au Comité exécutif.

---

**CE-2008-924-REC      EXPROPRIATION / LES PLACEMENTS G.  
LAFERRIÈRE          INC.          /          DOSSIER  
ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337**

ATTENDU QUE le 18 février 2008, la Ville de Terrebonne adoptait le règlement numéro 396 décrétant l'exécution de travaux pour l'installation des services municipaux ainsi que le réaménagement routier, dont l'élargissement du boulevard Laurier, dans le secteur La Plaine ;

ATTENDU QU'à cette fin, la Ville de Terrebonne, par sa résolution numéro 152-03-2008, a décrété l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard de certains immeubles et plus particulièrement à l'égard d'une partie des lots 3 358 474, 3 358 475 et 2 922 104 du cadastre du Québec, tous étant la propriété de la compagnie Les Placements G. Laferrière inc. ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est autorisée, en vertu des dispositions de la loi, à acquérir des immeubles, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour toute fin municipale, incluant l'exécution de travaux municipaux nécessaires à l'installation de services ainsi que le réaménagement de routes ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne de voir à l'acquisition des parcelles de terrains propriété de la compagnie Les Placements G. Laferrière inc. pour les fins ci-avant mentionnées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parcelles de terrains suivantes, étant la propriété de la compagnie Les Placements G. Laferrière inc., à savoir une partie du lot 3 358 474 du cadastre du Québec, d'une superficie de 284,6 m<sup>2</sup>, une partie du lot 3 358 475 du cadastre du Québec, d'une superficie de 406,0 m<sup>2</sup> et une partie du lot 2 922 104 du cadastre du Québec, d'une superficie de 713,8 m<sup>2</sup>, étant plus amplement décrites à un plan et une description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 19 février 2008, sous le numéro 19314 de ses minutes, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation est décrétée afin de permettre l'exécution des travaux municipaux décrétés par le règlement numéro 396, soit pour l'installation de services municipaux ainsi que le réaménagement routier, soit l'élargissement du boulevard Laurier dans le secteur La Plaine.

Que pour l'acquisition de ces parcelles de terrains, il y a lieu d'offrir à la compagnie Les Placements G. Laferrière inc., à titre d'indemnité pour l'acquisition desdits immeubles, la somme de 6 390\$ ;

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée aux fins d'entreprendre toutes les procédures requises pour voir à l'acquisition desdits immeubles et, à défaut d'entente avec le propriétaire, de procéder à la signification de procédures en expropriation afin de mettre en possession de la Ville lesdits immeubles pour lui permettre d'exécuter les travaux municipaux ci-avant décrits.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document relatif à ces acquisitions.

---

**CE-2008-925-REC      SUSPENSION DISCIPLINAIRE / DOSSIER  
BLAG-26092008 / DIRECTION DU GREFFE ET  
AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du greffe et affaires juridiques relativement à l'imposition d'une suspension de quinze (15) jours ouvrables sans solde dans le dossier numéro BLAG-26092008 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Me Denis Bouffard relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une suspension de quinze (15) jours ouvrables sans solde dans le dossier numéro BLAG-26092008.

---

**CE-2008-926-DEC      SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE  
« FORD FUSION » / AF431 / ACQUISITION DU  
VÉHICULE NUMÉRO 121**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'un véhicule « Ford Fusion » pour la Direction de la police (AF431);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 septembre 2008 à 11 h 00, à savoir :

Automobiles des Seigneurs inc.	383,48\$/mois
Terrebonne Ford inc.	393,39\$/mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles des Seigneurs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES DES SEIGNEURS INC.**, datée du 9 septembre 2008, pour la location d'un véhicule « Ford Fusion » pour la Direction de la police, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant de 383,48\$/mois (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0270 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le Comité exécutif autorise également l'acquisition du véhicule Chevrolet Impala 2006, portant le numéro 121, pour un montant de 11 913,40\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0275 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-927-REC      RENOUELEMENT DU BAIL / 501,  
BOULEVARD TERREBONNE / M. PIERRE  
LÉVEILLÉ**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-99-DEC adoptée le 4 février 2004 autorisant la Direction de la police à louer un local situé au 501, boulevard de Terrebonne (entreposage des véhicules de soutien, salle pour exhibits lourds et garage d'expertise) ;

ATTENDU QUE la Direction de la police a toujours besoin de cet entrepôt temporairement afin d'y remiser ses véhicules hors route ainsi que les pièces à conviction de gros volume ;

ATTENDU QU'éventuellement la Direction de la police déménagera cet entrepôt dans les locaux actuels de la caserne temporaire lors du départ de la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE le local du 501, boulevard de Terrebonne sera récupéré par la Direction du loisir et vie communautaire afin de centraliser ses équipements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la Direction de la police, de recommander au Conseil la signature du bail à intervenir avec M. Pierre Léveillé pour la location du 501, boulevard de Terrebonne, d'une superficie de 4030 p.c., au coût mensuel de 3 000\$ (taxes en sus), pour une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> mars 2009.

---

**CE-2008-928-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉFECTION  
DES SUPPORTS À LA TERRASSE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À L'ÎLE DES  
MOULINS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-616-DEC adoptée le 18 juin 2008 acceptant la soumission de la compagnie Construction Larco inc. pour la réfection des supports à la terrasse de la bibliothèque municipale à l'Île des Moulins;

ATTENDU l'avenant numéro 1 émis par la compagnie Construction Larco inc. mentionnant que l'isolation de la toiture est à changer au complet, soit 175 m<sup>2</sup> au lieu des 25 m<sup>2</sup> originalement prévu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que l'avenant numéro 1 émis par la compagnie Construction Larco inc. au montant de 5 775\$ (taxes en sus), à être pris à même le surplus réservé à la rénovation d'édifices, soit et est approuvé par le Comité exécutif. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0280 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-929-DEC      SOUMISSION / IMPLANTATION DE MESURES  
TECHNOLOGIQUES DE SÉCURITÉ DES  
INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DE  
TRAITEMENT DES EAUX / SECTEURS  
LACHENAIE ET LA PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'implantation de mesures technologiques de sécurité des installations de captage et de traitement des eaux – secteurs Lachenaie et La Plaine (SOU-2008-71);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juillet 2008 à 11 h 07, à savoir :

Infynia	64 409,27\$
A2M Électrique	64 749,61\$
Les Entreprises Électriques Pierre Desormeaux	65 712,11\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Infynia s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **INFYNIA**, datée du 10 juillet 2008, pour l'implantation de mesures technologiques de sécurité des installations de captage et de traitement des eaux – secteurs Lachenaie et La Plaine, le tout pour un montant de 57 062,48\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0230 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-930-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES FEUX DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien des feux de circulation (SOU-2008-76);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 5 août 2008 à 11 h 03, à savoir :

	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>e</sup> année</b>	<b>3<sup>e</sup> année</b>	<b>Grand total</b>
Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée	17 044,13\$	17 552,06\$	18 821,91\$	53 418,10\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 5 août 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE**, datée du 4 août 2008, pour l'entretien des feux de circulation, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 47 325\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0287 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-931-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN TRACTEUR FRONTAL À 4 ROUES MOTRICES « JOHN DEERE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un tracteur frontal à quatre (4) roues motrices « John Deere » (SOU-2008-77);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 septembre 2008 à 11 h 01, à savoir :

Lavaltrac Équipement inc.	33 087,05\$
Agritex St-Roch	33 862,50\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lavaltrac Équipement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 septembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LAVALTRAC ÉQUIPEMENT INC.**, datée du 23 septembre 2008, pour l'achat d'un tracteur frontal à quatre (4) roues motrices « John Deere », le tout pour un montant de 29 313\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-932-DEC      SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION « FORD F-450 SUPER DUTY » AVEC BENNE BASCULANTE DE MARQUE « GOHIER »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un camion « Ford F-450 Super Duty » avec benne basculante de marque « Gohier » (SOU-2008-94);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 septembre 2008 à 11 h 01, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	61 418,22\$
Automobiles des Seigneurs Ford	61 549,61\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 septembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 23 septembre 2008, pour l'achat d'un camion « Ford F-450 Super Duty » avec benne basculante de marque « Gohier », le tout pour un montant de 54 412,60\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-933-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BASSIN DE RÉTENTION – PLACE COUSINEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager du bassin de rétention – place Cousineau (SOU-2008-90) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 août 2008, à savoir ;

Aménagement Pavatech	268 109,50\$
Transport & Excavation Mascouche	272 255,72\$
Aménagement Sud-Ouest	381 440,86\$
Groupe Benoit	498 483,11\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Aménagement Pavatech s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **AMÉNAGEMENT PAVATECH** pour l'aménagement paysager du bassin de rétention – place Cousineau, pour un montant de 237 527,40\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 120. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0288 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-934-REC      SOUMISSION / AMENAGEMENT PAYSAGER  
DU CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager du chemin Saint-Charles (SOU-2008-97) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 septembre 2008, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche	172 585,87\$
Aménagement Pavatech	266 742,03\$
Groupe Benoit	274 263,70\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOCHE** pour l'aménagement paysager du chemin Saint-Charles, pour un montant de 152 900\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 359. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0289 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-935-REC      SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC DANS  
LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE / BOUCLAGE  
DE RÉSEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux d'aqueduc dans le boulevard de la Pinière, et ce, afin de compléter le bouclage du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, à savoir ;

Les Constructions CJRB inc.	677 937,41\$
Dorbec Excavation inc.	719 493,92\$
Construction Mergad inc.	914 742,39\$
Travaux Génie Civil D.B. inc.	1 014 368,24\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 10 septembre 2008 par M. Olivier Masson-Lefebvre, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.** pour des travaux d'aqueduc dans le boulevard de la Pinière, pour un montant de 600 609\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 379. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0285 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-936-DEC      SOUMISSION / TRAVAUX DE FOURNITURE ET  
D'INSTALLATION DE LAMPADAIRES SUR LA  
RUE THOMAS-EDISON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de fourniture et d'installation de lampadaires sur la rue Thomas-Edison;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 septembre 2008, à savoir :

Lumidaire inc.	35 773,08\$
Fine Pointe Tech inc.	39 211,37\$
Pierre Brossard (1981) inc.	48 337,59\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 septembre 2008 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.**, datée du 29 août 2008, pour des travaux de fourniture et d'installation de lampadaires sur la rue Thomas-Edison, le tout pour un montant de 31 692,65\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 275. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0284 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-937-DEC      MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX / TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
D'ENROBÉ BITUMINEUX / MONTÉE DES  
PIONNIERS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 466-08-2008 adoptée le 25 août 2008 acceptant la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. pour des travaux de construction d'enrobé bitumineux sur la montée des Pionniers, en vertu des règlements numéros 192, 911-1 et 925 ;

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de construction d'enrobé bitumineux sur la montée des Pionniers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de construction d'enrobé bitumineux sur la montée des Pionniers, le tout pour un montant n'excédant pas 22 137,40\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds des règlements numéros 192, 911-1 et 925.

---



**CE-2008-938-DEC      REMPLACEMENT DU DIRECTEUR POUR LA PÉRIODE DE VACANCES**

ATTENDU QUE le règlement numéro 194 prévoit à son article 2 qu'en l'absence du directeur, une personne doit être désignée par le directeur et être entérinée par le Comité exécutif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que M. Guy Daoust, chef de service – planification et développement urbain, soit et est nommé à titre de remplaçant du directeur de l'aménagement du territoire pour la période du 13 au 31 octobre 2008.

Que M. Daoust soit nommé représentant désigné en vertu du règlement numéro 194 en remplacement de M. Daniel Sauriol pour la période du 13 au 31 octobre 2008 et sera ainsi autorisé à dépenser selon le seuil prévu au règlement numéro 194 pour le directeur, soit un maximum de 10 000\$.

Que M. Daoust bénéficie du traitement prévu à l'article 17.09 du protocole d'entente des cadres durant cette période.

---

**CE-2008-939-DEC      DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT / PROJET ALEXANDRE-COUSINEAU – PHASE VI**

ATTENDU le dépôt au Comité de coordination au développement municipal, par M. Laurent Cousineau, de la dernière phase de son projet de développement ;

ATTENDU QUE la terre à développer est enclavée entre la phase V de son projet, la ligne de transmission Hydro-Québec, le ruisseau de la Pinière et le Grand Coteau ;

ATTENDU QUE le projet se caractérise par une entrée majestueuse, la mise en place d'un bassin de rétention en eau et la préservation d'espaces publics en bordure du Grand-Coteau et du Ruisseau de la Pinière, ainsi que l'enfouissement du réseau Hydro-Québec et Bell Canada ;

ATTENDU QUE la desserte en infrastructures fut planifiée dans les phases précédentes ;

ATTENDU QUE la phase VI en est une de petite taille (34 terrains) et la dernière du projet, le CCDM est favorable à l'égard de la levée du moratoire pour cette partie de lot ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif donne son accord de principe à la levée du moratoire imposé pour le secteur à l'étude dans le dossier du plan directeur de développement durable pour le secteur de la côte de Terrebonne pour le lot 3 579 260, propriété de M. Laurent Cousineau, soumis en date du 25 août 2008 par le mandataire de M. Cousineau, la société DANARC inc.

Que les Directions participantes au CCDM soient invitées à mettre en œuvre le processus menant à la réalisation de ce projet selon le plan soumis.

---

**CE-2008-940-DEC      AUTORISATION / TOURNAGE DE CAPSULES  
TÉLÉVISÉES / ÉMISSION JUSTE POUR RIRE  
LES GAGS / VENDREDI LE 3 OCTOBRE**

ATTENDU la demande de tournage faite par *Juste pour rire les gags* afin d'utiliser un chapiteau situé à l'est du lac artificiel et au nord de la bibliothèque sur l'Île-des-Moulins pour des capsules télévisées dans le cadre de l'émission *Juste pour rire les gags*, et ce, le vendredi 3 octobre 2008 de 7h à 18h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service du développement économique, que le Comité exécutif autorise le tournage de capsules télévisées dans le cadre de l'émission *Juste pour rire les gags IX* le vendredi 3 octobre de 7h à 18h.

Que cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation par la Direction de l'incendie et par la Direction de la police et pourront exiger toutes les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour assurer la sécurité sur le site de tournage.

Que des frais de permis de cinquante dollars (50\$) soient facturés au requérant ainsi que les frais inhérents (police, incendie, camions à ordures et à recyclage etc.).

---

**CE-2008-941-DEC      AUTORISATION / TOURNAGE DE DEUX (2)  
PUBLICITÉS POUR WAL-MART / 4 ET 5  
OCTOBRE**

ATTENDU la demande de tournage faite par 6IV Degrés Production afin de tourner deux (2) publicités de Wal-Mart le samedi 4 octobre et dimanche 5 octobre 2008 à la garderie Le Petit Pommier et au 100, rue du Havre de 12h à 17h ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du projet soumis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, que le Comité exécutif autorise le tournage d'une publicité de Wal-Mart le samedi 4 octobre 2008 dans la garderie Le Petit Pommier et autorise le stationnement des véhicules de production sur une partie du terrain de stationnement adjacent à la garderie. Dix (10) espaces de stationnement localisés à l'extrémité ouest du stationnement devront être disponibles en tout temps pour les utilisateurs du parc du Havre.

Que le Comité exécutif autorise également le tournage d'une publicité de Wal-Mart le dimanche 5 octobre 2008 (remis au 19 octobre en cas de problématique reliée à la production) dans la résidence du 100, rue du Havre et autorise le stationnement des véhicules de production sur la rue du Havre ainsi que sur la rue du Relais.

Le tout conditionnellement à ce que le requérant n'obstrue pas la circulation, le transport en commun, tous véhicules d'urgence ainsi que les entrées charretières des résidants.

Que tous les frais engagés par la Ville de Terrebonne relatifs à cette autorisation soient remboursés par les responsables du tournage.

Que des frais de permis de cinquante dollars (50\$) soient facturés au requérant ainsi que les frais inhérents (police, incendie, camions à ordures et à recyclage etc.).

---

**CE-2008-942-DEC      MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE  
RECONNAISSANCE ET DES POLITIQUES DE  
SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE**

ATTENDU QU'en 2009, la Politique de reconnaissance et les Politiques de soutien à la vie associative auront cinq (5) ans et qu'il y a lieu de procéder à leur mise à jour ;

ATTENDU QUE dans le cadre de son plan d'action 2008, la Direction du loisir et vie communautaire a planifié le démarrage d'un processus de mise à jour de la Politique de reconnaissance ainsi que des Politiques de soutien à la vie associative ;

ATTENDU QUE les Commissions avaient été interpellées pour l'élaboration de ces politiques et qu'il y a donc lieu qu'elles soient à nouveau appelées à accompagner la Direction dans le cadre de la mise à jour de celles-ci ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif mandate conjointement la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine ainsi que la Commission des sports, loisirs et culture afin d'accompagner la Direction du loisir et vie communautaire dans le cadre du processus de mise à jour des politiques.

---

**CE-2008-943-DEC      OFFRE DE SERVICES / PLAN CONCEPT ET  
ESTIMATION                      BUDGÉTAIRE                      /  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PHILIPPE-  
VILLENEUVE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc., datée du 23 septembre 2008, pour la réalisation d'un plan concept et l'estimation budgétaire pour la réaménagement de la rue Philippe-Villeneuve, le tout pour un montant n'excédant pas 6 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0283 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-944-DEC      OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION D'UN  
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT EN COULEUR /  
PARCS MONTPELLIER ET DE L'HORTENSIA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Plani-Cité, datée du 4 septembre 2008, pour la préparation d'un concept d'aménagement en couleur pour le parc de Montpellier, le tout pour un montant n'excédant pas 9 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0278 émis par le trésorier est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Plani-Cité, datée du 4 septembre 2008, pour la préparation d'un concept d'aménagement en couleur pour le parc de l'Hortensia, le tout pour un montant n'excédant pas 9 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0279 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-945-DEC      DEMANDE DE DÉROGATION À LA POLITIQUE  
RELATIVE À L'UTILISATION DES PLATEAUX  
INTÉRIEURS / ÉCOLE SPORTIVE  
MULTIDISCIPLINAIRE / SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE l'école sportive multidisciplinaire est une corporation privée qui offre des cours de karaté et de tai-chi à la population du secteur La Plaine ;

ATTENDU QUE le bâtiment où logeait l'école a été la proie des flammes (1181, rue Chartrand) et que depuis elle n'a pu se trouver un local à La Plaine ;

ATTENDU QUE la politique en vigueur ne permet pas la location de locaux communautaires sur une base régulière à une corporation privée à but lucratif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte la mesure d'exception temporaire afin que l'école sportive multidisciplinaire puisse utiliser la cafétéria de l'école de l'Odyssée au coût de 300\$ par mois (taxes en sus), et ce, jusqu'à la réouverture du local de la rue Chartrand prévue en début 2009.

---

**CE-2008-946-DEC      DEMANDE D'APPUI / FONDATION CANADIAN  
TIRE**

ATTENDU QUE la Fondation Canadian Tire a déposé une demande d'appui, sous forme financière ou d'encouragements, à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce type d'organisme n'est pas éligible aux programmes de soutien financier actuellement disponible dans les politiques de soutien à la vie associative ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, qu'une lettre d'encouragement soit acheminée à la Fondation Canadian Tire pour souligner son travail au sein de la communauté.

---

**CE-2008-947-REC      PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX  
ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU  
22 SEPTEMBRE 2008 / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 22 septembre 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>A.B.C. des Manoirs</b> Concours de dessin	500
<b>Hébergement d'urgence Lanaudière</b> Trousse de bienvenue aux résidants	1 500
<b>Coop de solidarité Sports Terrebonne</b> Création de l'organisme	15 000
<b>Paroisse Saint-Charles</b> 325 <sup>e</sup> de la paroisse	3 000
<b>Chorale St-Louis de France de Terrebonne</b> 45 <sup>e</sup> anniversaire	300
<b>Amicale des vétérans de Terrebonne</b> 60 <sup>e</sup> anniversaire	1 000
<b>Garde Lachenaie</b> 35 <sup>e</sup> anniversaire	1 000
<b>Association OLO des Moulins</b> Party de Noël	200

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

---

**CE-2008-948-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---



---

Président

---

Assistant-secrétaire